



Economies d'énergie : aides du département de la Corrèze

Objet de l'aide	Bénéficiaires	Conditions d'obtention	Caractéristiques financières	Financier
Limiter la consommation énergétique dans les logements existants et dans les projets de création de nouveaux logements à partir de bâtiments anciens	Propriétaires bailleurs	<ul style="list-style-type: none">• Bâtiments construits avant 1980• Tout le département sauf Brive, Larche, Malemort, Cosnac, Saint-Pantaleon-de-Larche, Ussac, Ussel et Tulle• Dépense énergétique du logement inférieure à 11 €/m²/an• Intervention d'un professionnel pour la fourniture et la pose• Inscription à l'observatoire départemental	<ul style="list-style-type: none">• 20 % des travaux HT dans la limite de subvention de 1 000 € par logements	Conseil général

Attention : pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à votre ADIL (coordonnées sur le site de l'ANIL, www.anil.org)